



*Siège : Mairie de Bracieux 41250  
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le quatre septembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

**PRESENTS** : MM BEIGNET , GODRON, GAMBS, (Beuvron amont), MM BOUQUIN , DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), MM GAULT, DUCHALAIS (Beuvron aval) MM DESROCHES , TOUCHET, LHOMME (Centre Aval), MM CHICOINEAU (Bièvre) ,MM PRINCE, ROBERT, M DETIENNE (Centre cosson) et MM LEROUX et ROUX (Bas Cosson).

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GESSAT (Beuvron Amont), M REPINCAY, M CHESNEAU (Beuvron Aval), M DYE (Bièvre) et M BILLAULT (Bas Cosson).

**Assistaient à la réunion** : MM DUPONT, TERRIER (Centre amont) et MME VALOIS, MM MAURICE, CLOUET (Centre cosson).

**Date de la convocation le 21 aout 2008.**

**Ordre du jour :**

- **Présentation du Contrat de Bassin**
- **Demandes de subventions 2009**
- **Grenouille taureau 2009**
- **Indemnités de fonction du Président**
- **Régime indemnitaire – Cat A - ingénieur**
- **Modificative Budgétaire 1/2008**
- **Régularisation frais d'étude – amortissement**
- **Questions diverses**

## **PRESENTATION DU CONTRAT DE BASSIN**

Monsieur le Président présente le financement prévisionnel du Contrat de Bassin qui devrait être signé avec la Région Centre et l'Agence de l'Eau d'ici la fin de l'année :

Les opérations inscrites au contrat de bassin du Beuvron représentent un coût total de 15 152 230 €.

Financé de la manière suivante :

Agence de l'eau Loire Bretagne	29.59%	4 482 843 €
Région Centre	8.30%	1 258 109 €
Pays de Grande Sologne	0.35 %	53 126 €
Maitres d'ouvrage	61.76 %	9 358 151 €

Les opérations inscrites au contrat de Bassin et financées par le SEBB représentent un coût total de 1 273 600 €. Il s'agit des travaux de restauration et d'entretien, de la lutte contre les espèces invasives, des études à réaliser dans le domaine agricole, sur les ouvrages hydrauliques, sur les zones humides et du fonctionnement de l'animation et la communication. Il ne comprend pas le futur programme d'éradication de la Grenouille taureau qui devrait commencer en 2009.

Le financement est le suivant :

Agence de l'eau Loire Bretagne	37.49%	477 504 €
Région Centre	32.40 %	412 620 €
Pays de Grande Sologne	4.17%	53 126 €
SEBB	25.94 %	330 349 €

Si l'ensemble des opérations prévues au contrat sont validées, l'impact sur les cotisations des syndicats sera la suivante :

Augmentation de la participation de la journée équipes de 120 € à 190 €.

Augmentation de la cotisation fixe de 3200 € à 4300€.

Les membres du Comité Syndical indiquent qu'il convient d'expliquer en détail l'évolution des missions du SEBB qui expliquent l'augmentation du coût restant à sa charge.

Les membres du Comité Syndical proposent d'exposer ses modifications dans chaque syndicat pour validation.

Après débat, le Comité syndical n'a pas validé le contrat de bassin.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS – CONTRAT DE BASSIN 2009**

### **RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIVIERES**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de restauration et d'entretien prévus dans le programme prévisionnel.

Afin de préparer les actions de l'année 2009, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2009 pour la restauration et l'entretien des rivières,
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### **LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES ANIMALES ET VEGETALES**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du beuvron est compétent dans la lutte contre les espèces invasives animales (ragondin...) et végétales (Jussie, Renouée du Japon...). Le contrat de bassin du Beuvron prévoit 65 jours de lutte pour l'année 2009.

Afin de préparer ces actions, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2009 pour la lutte contre les espèces invasives,
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### **TECHNICIEN DE RIVIERE**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivière en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Afin de préparer les actions de l'année 2009, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2009 pour le technicien de rivières.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **MESURES DE QUALITE DES EAUX**

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la mise en place de trois points supplémentaires d'analyse de la qualité des eaux. Ces points permettront d'avoir un meilleur suivi de la qualité physicochimique et hydro-biologique du bassin.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée avec le Conseil Général du Loir-et-Cher afin qu'il réalise ce suivi.

Afin de préparer les actions de l'année 2009, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2009 pour le suivi de points d'analyse de la qualité des eaux supplémentaires.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009.
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **ANIMATION**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat de bassin.

Afin de préparer les actions de l'année 2009, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2009 pour l'animation du contrat de bassin.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est engagé depuis 2003 dans la lutte contre la Grenouille taureau. Les opérations ont fait l'objet d'un programme qui se termine à la fin de l'année 2008.

La Grenouille taureau a été identifiée pour la première fois en Sologne en 2002. C'est une espèce invasive, espèce non autochtone, qui perturbe l'équilibre des écosystèmes de par sa reproduction importante et son régime alimentaire non spécifique.

La lutte engagée de 2003 à 2008 a permis de la maintenir dans une zone restreinte. Mais ces actions n'ont pas permis d'éradiquer totalement l'espèce.

Monsieur le Président propose de renforcer les actions contre la Grenouille taureau en s'engageant dans un programme d'éradication qui commencerait dès l'année 2009.

Monsieur le Président souhaite engager, dès maintenant, les demandes de financements aussi élevés que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du SEBB dans un programme d'éradication de la Grenouille taureau dès l'année 2009,
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2009,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- ✓ Autorise le Président à engager les démarches réglementaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Beignet informe le Comité Syndical de la manifestation équestre qui a lieu tous les ans à Lamotte-Beuvron. L'impact de la manifestation sur le cours d'eau est très néfaste : piétinement, lavage des chevaux...ce qui dégrade fortement la qualité de l'eau. M. Beignet informe que le syndicat du Beuvron Amont va recruter un stagiaire pour étudier le problème et négocier avec le centre équestre.

Monsieur le Président rappelle la réunion du 11 septembre prochain et rappelle la présence indispensable de tous les maires du syndicat.

*Fin de la séance 20h*

- *En annexe Tableau des syndicats et leur fonctionnement financier*
- *En annexe Tableau des participations des syndicats 2007-2008 et prévisionnel 2009-2011*

**FONCTIONNEMENT FINANCIERS DES SYNDICATS DU BASSIN DU BEUVRON**

au 04/09/2008

<b>Syndicats</b>	<b>Travaux prévus planning annuel</b>	<b>Interventions ponctuelles</b>
Syndicat Beuvron Amont	50% à la charge du syndicat 50% à la charge du propriétaire	50% à la charge du syndicat 50% à la charge du propriétaire
Syndicat Beuvron Centre amont	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire
Syndicat Beuvron Centre Aval	Travaux pris en charge par le syndicat	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire
Syndicat Beuvron Aval	Travaux pris en charge par le syndicat	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire
Syndicat de la Bièvre	Travaux pris en charge par le syndicat	pris en charge par le syndicat
Syndicat Bas Cosson	Travaux pris en charge par le syndicat	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire
Syndicat Centre Cosson	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire	Totalité coût travaux à la charge du propriétaire

## Participation prévisionnelle avec les nouveaux coûts

Journée équipe arrondie à 190 €

Participation annuelle arrondie à 4300 €

Années	SBAv			SBCAv			SBCAm			SBAm		
	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux	Total
2007	3 100 €	7 820 €	10 920 €	3 100 €	8 625 €	11 725 €	3 100 €	7 475 €	10 575 €	3 100 €	15 180 €	18 280 €
2008	3 200 €	2 880 €	6 080 €	3 200 €	4 680 €	7 880 €	3 200 €	4 920 €	8 120 €	3 200 €	9 840 €	13 040 €
2009	4 300 €	5 320 €	9 620 €	4 300 €	5 320 €	9 620 €	4 300 €	12 540 €	16 840 €	4 300 €	11 020 €	15 320 €
2010	4 300 €	5 320 €	9 620 €	4 300 €	4 560 €	8 860 €	4 300 €	15 580 €	19 880 €	4 300 €	11 780 €	16 080 €
2011	4 300 €	2 850 €	7 150 €	4 300 €	7 980 €	12 280 €	4 300 €	12 160 €	16 460 €	4 300 €	19 380 €	23 680 €
Total	12 900 €	13 490 €	26 390 €	12 900 €	17 860 €	30 760 €	12 900 €	40 280 €	53 180 €	12 900 €	42 180 €	55 080 €

Années	Bièvre			Bas Cosson			Centre Cosson			Total	
	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux	Total	Fixe	Travaux
2007	3100	4830	7930							15500	43930
2008	3200	5520	8720	3200	13920	17120	3200	8400	11600	16000	27840
2009	4300	6840	11140	4300	23180	27480	4300	15580	19880	30100	79800
2010	4300	6840	11140	4300	21090	25390	4300	15010	19310	30100	80180
2011	4300	2850	7150	4300	17100	21400	4300	18620	22920	30100	80940
Total	12900	16530	29430	12900	61370	74270	12900	49210	62110	90300	240920